



FEDERATION
GENEVOISE
DE COOPERATION

Mettons le monde en mouvement

8^e ÉDITION

SOLIDARITÉ GENÈVE SUD : STATISTIQUES 2020

DE L'ENGAGEMENT DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES GENEVOISES
DANS LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Remerciements

La Fédération genevoise de coopération (FGC) remercie le Canton de Genève, la Ville de Genève ainsi que les communes genevoises pour leur participation à la 8^e enquête statistique « Solidarité Genève Sud » consacrée à l'engagement des collectivités publiques genevoises dans la solidarité internationale.

Nous remercions également l'Association des communes genevoises (ACG) pour sa précieuse collaboration.

RÉALISATION DE LA 8^e ENQUÊTE « SOLIDARITÉ GENÈVE SUD » - 2020

Mélanie Rouquier, coordinatrice des projets d'information

Michaël Juillard, assistant de recherche

Catherine Dubouloz Chantre, chargée de communication

Catherine Schümperli Younossian, secrétaire générale

RÉALISATION DE L'E-BOOK INTERACTIF ET GRAPHISME

Agence Messaggio

Delphine Petit, cheffe de projet

IMPRESSUM

Fédération genevoise de coopération

« Solidarité Genève Sud : statistiques 2020 de l'engagement des collectivités publiques genevoises dans la solidarité internationale »
8^e édition

Genève, 2021

Responsables d'édition

Catherine Schümperli Younossian,
secrétaire générale

René Longet, président

Rédactrice responsable

Catherine Dubouloz Chantre, chargée de communication

IMPRESSION

ATAR Roto Presse SA Genève

Imprimé à 2000 exemplaires sur du papier 100% recyclé.
Genève, octobre 2021

À l'occasion de la publication de cette brochure imprimée et de l'e-book interactif en ligne qui l'accompagne, la FGC remercie ses partenaires institutionnels pour leur fidèle soutien : la DDC (Direction du développement et de la coopération du Département fédéral des affaires étrangères), le Canton de Genève, la Ville de Genève et les communes de Bernex, Carouge, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Confignon, du Grand-Saconnex, de Lancy, Meyrin, Meinier, Onex, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Satigny, Vernier, Versoix, Veyrier.

CONTACT

Fédération genevoise de coopération (FGC)

Rue Amat 6, 1202 Genève

Tél. +41 22 908 02 80

Adresse mail : fgc@fgc.ch

www.fgc.ch



www.facebook.com/fgcgenève



www.linkedin.com/company/fgcgenève/



Fédération genevoise de coopération FGC

ISBN 978-2-9701142-1-5

Photo de couverture :
Projet de renforcement de l'éducation
plurilingue dans des zones à fort défi
sécuritaire au Burkina Faso
(Solidar Suisse Genève).

Deux formats pour une même statistique



C'est un rendez-vous quinquennal. Depuis 1985, la Fédération genevoise de coopération (FGC) mène tous les cinq ans une enquête statistique auprès des 45 communes genevoises et du Canton de Genève pour connaître le montant des contributions financières affectées à la solidarité internationale en regard des charges de fonctionnement.

Sous le titre «Solidarité Genève Sud», cette 8^e édition des statistiques de l'engagement des collectivités publiques genevoises dans la solidarité internationale rassemble les données 2020 et montre l'évolution pour la période 1985-2020. Elle fournit ainsi un baromètre de la situation pour les 44 communes qui ont participé à l'enquête ainsi que pour le Canton de Genève.

Depuis 2015, ces statistiques paraissent sous deux formats. Une publication interactive en ligne (e-book) - à laquelle conduit le code QR ci-dessous - donne accès aux données complètes, accompagnées de cartes et de tableaux de synthèse. L'e-book présente la situation des communes et celle du Canton, offre la possibilité de les comparer et de suivre l'évolution des fonds consacrés à la solidarité internationale depuis 1985. Les données y sont également classées par ONG bénéficiaires, par pays, par Objectif de développement durable (ODD) et par catégories d'action de la solidarité internationale.

Une analyse condensée est rassemblée dans la présente brochure. Elle livre une synthèse des principaux graphiques: financement de la solidarité internationale en pourcentage des charges de fonctionnement, par habitant et en montants totaux engagés, évolution, principaux pays destinataires, principales ONG subventionnées. Ces graphiques sont précédés des messages (repris dans l'e-book) du Canton de Genève, de la Ville de Genève, des communes de Bernex, Carouge, Cologny et Meyrin, et de la DDC. ■



E-book à consulter sur le site
de la FGC: www.fgc.ch

Sommaire

Deux formats pour une même statistique	3
Éditorial de René Longet, président de la FGC	5
La solidarité internationale, une politique publique de plein droit	7

SECTION 1 : Points de vue des collectivités publiques

Nathalie Fontanet, conseillère d'État du Canton de Genève	10
Alfonso Gomez, conseiller administratif de la Ville de Genève	12
Gilbert Vonlanthen, maire de Bernex.....	14
Anne Hiltpold, maire de Carouge.....	16
Pascal Hornung, maire de Cologny ...	18
Nathalie Leuenberger, conseillère administrative de Meyrin	20
Patricia Danzi, directrice de la Direction du développement et de la coopération (DDC) du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)	22

SECTION 2 : Analyse statistique 2020

Financement de la solidarité internationale : une progression qui ralentit	26
Données 2020.....	30
<i>Carte du 0,7% et des montants par habitant alloués à la solidarité internationale</i>	<i>30</i>
<i>Comparaison des deux indices.....</i>	<i>31</i>

<i>Engagement des collectivités publiques genevoises dans la solidarité internationale en 2020.....</i>	<i>32</i>
<i>Répartition des contributions en 2020</i>	<i>33</i>
<i>La solidarité internationale par catégories d'action.....</i>	<i>34</i>
<i>Les 15 principales organisations subventionnées.....</i>	<i>34</i>
<i>La répartition des contributions par régions.....</i>	<i>35</i>
<i>Les 15 principaux pays destinataires.....</i>	<i>35</i>
<i>Répartition des subventions selon les Objectifs de développement durable (ODD).....</i>	<i>36</i>
Évolution 1985-2020	38
<i>Contributions totales allouées à la solidarité internationale et évolution.....</i>	<i>38</i>
<i>Financement de la solidarité internationale en pourcentage des charges de fonctionnement et évolution.....</i>	<i>41</i>
<i>Montants par habitant alloués à la solidarité internationale et évolution.....</i>	<i>44</i>
Note méthodologique	47

SECTION 3 : À propos de la FGC

La FGC, plus de 60 ans d'expérience dans la coopération au développement	50
Le label de qualité de la FGC	53
Les organisations membres de la FGC	54

Solidarité internationale : s'engager pour l'avenir



René Longet

Président de la Fédération genevoise de coopération (FGC)

Notre dépendance historique et structurelle de ressources venant d'ailleurs fait que la Suisse est fortement reliée au monde. Nous sommes aussi particulièrement concernés par les activités de trading et d'investissement menées depuis notre pays. Échanges commerciaux, mobilité internationale, mais aussi modes de vie (nos importations génèrent une empreinte carbone du double du CO₂ émis depuis

notre territoire) : tout nous rappelle au quotidien nos interdépendances et les responsabilités qui en découlent.

La coopération au développement prend acte du fait que nous sommes toutes et tous sur la même Planète, que nous vivons dans «un seul monde»¹. Elle aide les populations démunies à construire leur propre avenir et à réaliser les engagements de l'Agenda 2030, synthèse concrète des exigences environnementales et de développement globales et locales. Il est aujourd'hui clair que ce développement ne peut pas consister, ni au Nord ni au Sud, à pérenniser - et encore moins à généraliser - nos fonctionnements destructeurs des équilibres écologiques et inégalitaires ; il s'agit au contraire de garantir les besoins des plus démunis d'abord et les possibilités des générations à venir de se développer à leur tour.

Un engagement cantonal pionnier et cohérent

Avec la Loi sur le financement de la solidarité internationale, votée en 2001 et dont les objectifs se retrouvent dans la nouvelle Constitution entrée en vigueur en 2013, notre Canton s'inscrit dans cette nécessité et agit en cohérence avec son rôle et son rayonnement international. Le concept est clair : soutenir les actions d'organisations allant dans le sens des orientations définies : défense des droits humains, promotion de la paix et résolution des conflits ; aide humanitaire ; coopération au développement ; sensibilisation de la population genevoise aux enjeux

1. Pour reprendre l'excellent titre du magazine trimestriel de la DDC.



Un projet qui contribue à l'essor de l'agroécologie à Ouagadougou, Burkina Faso (ASED).

Nord-Sud. La différence entre aide humanitaire et coopération ? La première consiste, dans une situation de crise, à distribuer du poisson - la seconde à apprendre à pêcher (sans surpêcher).

Fondée en 1966, la FGC se situe dans la catégorie de la coopération et regroupe une soixantaine d'ONG de développement, basées à Genève. Elle se porte garante de la qualité des projets, de leur efficacité et de leur pertinence. De tels projets renforcent la capacité de leurs bénéficiaires à trouver réponse à leurs besoins : éducation, santé, gestion de l'eau et des sols, habitat, agriculture et alimentation durables, activités génératrices de revenus. La clé étant le suivi afin de veiller à leur bon déroulement.

Tous les cinq ans, un état des lieux

Depuis 1985, tous les cinq ans, la FGC établit un document de référence permettant de suivre l'engagement des collectivités publiques genevoises dans la solidarité internationale telle que définie par la loi cantonale. Sans surprise, l'édition 2020 reflète la réalité de la pandémie : évolution incertaine des finances publiques chez nous ; claire amplification des besoins sur le terrain. Sur une plus longue durée, l'analyse des données recueillies depuis la première parution de cette statistique met en évidence une progression continue, puis un plafonnement des contributions allouées par les collectivités publiques, voire des tendances au recul.

La comparaison de trois types de données : atteinte ou non du 0,7% des dépenses de fonctionnement (selon le critère de la loi cantonale) ; taux d'effort par habitant ; soutien en chiffres absolus aux projets, permet une approche fine de ces évolutions. Pour 2020, aucune tendance nette n'émerge, l'année étant erratique à tous points de vue. Mais le sens des chiffres est clair : la solidarité internationale doit continuer à prendre son essor car dans un monde de plus en plus instable et fragilisé, les besoins restent immenses. Un grand merci aux collectivités genevoises pour leur constant engagement ! ■

Une politique publique de plein droit

La coopération au développement est une politique publique inscrite dans les textes fondateurs de la politique cantonale.

> Constitution genevoise (2012) :

- Article 146, alinéa 1 : « L'État soutient la vocation internationale de Genève en tant que centre de dialogue, de décision et de coopération internationale, fondé sur la tradition humanitaire et le droit, ainsi que sur les valeurs de paix et de solidarité. »
- Article 146, alinéa 2 : « Il mène une politique de solidarité internationale soutenant la protection et la réalisation des droits de l'homme, la paix, l'action humanitaire et la coopération au développement. »
- Article 211 : « L'État reconnaît et soutient le rôle des associations et du bénévolat dans la vie collective. Il respecte l'autonomie des associations. Il peut nouer des partenariats pour des activités d'intérêt général. »

> Loi sur le financement de la solidarité internationale (2001) :

- Article 1, objectif : « La République et canton de Genève, en tant que cité internationale reconnue pour sa vocation de défense de la paix et de coopération internationale, s'engage à mener une politique active en faveur de la solidarité internationale. »
- Article 2, moyens : « Pour concrétiser l'objectif mentionné à l'article 1, la République et canton de Genève consacre au moins 0,7% de son budget annuel de fonctionnement à la solidarité internationale, particulièrement en soutenant des projets de coopération, d'aide au développement, de promotion de la paix et de défense des droits sociaux et de la personne. »

> Règlement d'application de la Loi sur le financement de la solidarité internationale (2002) :

- Article 2 (axes directeurs), alinéa 1 : « L'État vise, par son action, à contribuer à la promotion de la paix, à la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement ou émergents ainsi qu'à réduire les phénomènes d'inégalités socio-économiques, de discrimination, d'exclusion et de violation des droits humains, de dégradation de l'environnement et de gaspillage des ressources naturelles dans la perspective d'un développement durable. »
- Article 2, alinéa 2 : « L'État s'efforce de sensibiliser la population du canton aux problématiques des pays en développement et encourage les initiatives citoyennes en faveur de la solidarité internationale. »
- L'article 3 définit les domaines d'activité de la solidarité internationale. Parmi eux: la coopération au développement, l'aide humanitaire (aide d'urgence, reconstruction et réhabilitation d'infrastructures, lutte contre les épidémies, les famines et les conséquences de conflits armés), la protection de la vie et des droits humains (promotion de la paix, bonne gouvernance, renforcement de la démocratie, prévention des conflits).

SECTION 1

Points de vue des collectivités publiques



Projet de renforcement de la société civile (communautés locales) en Éthiopie (Helvetas, section de Genève).



Rendons hommage à la FGC pour son apport visionnaire



Nathalie Fontanet

Conseillère d'État chargée du Département des finances et des ressources humaines

La Fédération genevoise de coopération (FGC) est indissociable de la politique d'aide au développement du Canton de Genève. Activement soutenue par les autorités cantonales depuis sa création, la FGC est devenue depuis lors un partenaire privilégié et incontournable dans la politique de coopération au développement du Canton. Alors que nous célébrons

cette année les 20 ans de la Loi cantonale sur le financement de la solidarité internationale, une loi pionnière au niveau suisse, rendons hommage à la FGC pour son apport visionnaire. Celle-ci a en effet joué un rôle de premier plan dans le cheminement intellectuel et politique qui a mené à l'adoption de cette loi en 2001.

D'un point de vue pratique, elle a permis la création du Service cantonal de la solidarité internationale, garant d'une gestion coordonnée et transparente de toutes les subventions s'y rapportant, jusqu'alors décentralisées dans les différents départements de l'État. A cela s'ajoute bien sûr une forte portée symbolique. Genève, berceau du droit humanitaire et écosystème international unique au monde, soulignait alors son attachement au principe de solidarité.

Aujourd'hui encore, notre Canton est de loin le plus actif dans le domaine de la coopération internationale. Cet engagement est également celui des communes, comme en témoigne cette brochure. D'après une étude réalisée par l'Université de Genève en 2015, le Canton de Genève et ses communes assurent près de la moitié de la contribution cumulée de tous les cantons et communes suisses à l'aide publique au développement. À noter également que toutes les communes genevoises, sans exception, contribuent à la solidarité internationale. Qu'elles en soient chaleureusement remerciées, au nom des valeurs et de l'identité même de notre canton.

Si la loi de 2001 a eu le mérite de fixer un cadre, celui-ci n'est pas figé pour autant. La politique de solidarité internationale du Canton a, en effet, pu s'adapter au gré d'un monde et de besoins en rapide évolution. Ainsi, le Canton a progressivement renforcé son engagement dans le domaine de

« Depuis 2015, année de l'adoption par les Nations Unies de l'Agenda 2030 et des ODD, le Canton a adapté le financement de projets pour répondre au mieux à ce cadre global. »

l'environnement et consacre, depuis 2010, environ un million de francs par année à des projets en lien avec le changement climatique.

Depuis 2015, année de l'adoption par les Nations Unies de l'Agenda 2030 et des Objectifs de développement durable, le Canton a adapté le financement de projets pour répondre au mieux à ce cadre global, sans pour autant limiter son soutien à de petites associations.

L'engagement du Canton se manifeste en particulier dans les domaines de la santé globale, de l'éducation et des droits humains, avec le soutien à des projets liés notamment aux maladies négligées, ainsi qu'à l'éducation tertiaire et la formation professionnelle. Les aides et les avancées très concrètes que le Canton apporte aux personnes concernées sont rendues possibles grâce à une collaboration étroite avec de nombreux partenaires remarquables.

La présence dans notre canton de nombreuses organisations internationales et organisations non gouvernementales est une chance et un véritable atout pour faciliter la mise en œuvre de notre politique de solidarité internationale, intimement liée à la Genève internationale. Pour garantir la solidité et la pérennité de ces liens, le Canton a créé, en 2020, une Direction des affaires internationales qui regroupe les différents services de l'État actifs au plan international, gage d'une vision et d'une action coordonnées dans ce domaine particulièrement cher au Conseil d'État.

Dans le contexte de crise sanitaire sans précédent que nous traversons, le rôle des organisations internationales, mais aussi de la société civile, sera fondamental pour continuer à garantir l'accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi et la protection des droits humains. Ces nouveaux défis doivent nous encourager à poursuivre et à réinventer, lorsque nécessaire, la collaboration avec les acteurs du développement et de l'aide humanitaire, afin de renforcer l'efficacité des actions menées. Le Canton de Genève s'y engage avec détermination et se réjouit de pouvoir compter sur le soutien de la Fédération genevoise de coopération à cette fin, dans l'esprit de solidarité et d'humanisme qui caractérise notre canton. ■

L'Agenda 2030 : un cadre de référence pour l'action de la Ville de Genève



Alfonso Gomez

Conseiller administratif de la Ville de Genève en charge du Département des finances, de l'environnement et du logement

La Ville de Genève œuvre en faveur du développement durable depuis une vingtaine d'années, à travers plusieurs programmes, politiques et actions portés par les services de son administration. Elle s'engage, sur son territoire, en faveur notamment de l'égalité et de la diversité, de la participation citoyenne, d'un aménagement territorial responsable, de la conservation de la biodiversité locale, d'une politique énergétique durable ou encore d'une consommation responsable. Depuis 2015, elle inscrit ses actions dans le cadre de l'Agenda 2030, souscrivant pleinement au changement de paradigme proposé. Désormais en effet, l'opposition traditionnelle entre des pays du Nord « surdéveloppés » et des pays du Sud « en développement » tend à disparaître au profit d'une vision où tous les pays du monde sont considérés en « mal développement » quand il s'agit de la préservation des ressources et de la lutte contre les inégalités. Autrement dit, l'ensemble de la planète est aujourd'hui perçue, à juste titre, comme « en voie de développement durable » et toutes les composantes de la société mondiale sont concernées.

En parallèle, l'Agenda 2030 lie les enjeux de la durabilité (Rio 92 - Agenda XXI) et du développement (ODM) dans un même référentiel. Tout en reconnaissant la responsabilité première de chaque pays envers son propre développement social et économique, l'Agenda 2030 invite à une mobilisation accrue des ressources et à un partenariat mondial renouvelé dans le cadre de l'Objectif de développement durable (ODD) 17.

En lien avec ces orientations, la Ville de Genève a fait le choix d'utiliser l'Agenda 2030 comme un cadre de référence pour son action en matière de solidarité internationale. C'est ainsi qu'en 2020 l'ensemble des 192 projets de coopération internationale soutenus par la Ville de Genève ont concerné l'un ou plusieurs des 17 Objectifs de développement durable fixés par les Nations Unies : l'éducation de qualité (ODD 4), la réduction des inégalités (ODD 10), la lutte contre la pauvreté (ODD 1), la promotion de l'égalité des

sexes (ODD 5) et l'amélioration de l'accès à la santé (ODD 3) arrivant en tête. En parallèle, le choix des projets soutenus par la Délégation Genève ville solidaire (DGVS) reflète les engagements forts pris par la Ville sur son propre territoire. C'est ainsi par exemple que son action déterminée pour le respect des droits fondamentaux des personnes LGBTIQ+ au niveau local se déploie aussi au niveau international : la DGVS accompagne en effet le travail développé sur cette thématique par Avocats sans frontières au Cameroun, par le Service international des droits de l'Homme dans plusieurs régions du monde et par plusieurs autres ONG soutenant des défenseur·e·s des droits LGBT menacé·e·s ou menant une action de plaidoyer en faveur des droits humains auprès des Nations Unies.

« Plus que jamais, la solidarité internationale relève de notre responsabilité de ville, de canton et de pays prospères pour édifier un monde durable. »

Ce lien entre action locale et engagement international est encore renforcé par le choix fait par la Ville de Genève de regrouper la solidarité internationale (DGVS) et l'action locale pour la durabilité au sein de son service Agenda 21-Ville durable. Cette association offre l'immense avantage de faire dialoguer les enjeux de transition écologique, de lutte contre les discriminations, de promotion d'une agriculture durable ou de lutte contre le changement climatique au niveau local et international. Cela offre une lisibilité, une cohérence aussi, à l'action de la Ville de Genève.

Enfin, et pour répondre à l'objectif de l'Agenda 2030 de ne laisser personne pour compte (« *Leave No One Behind* »), la Ville de Genève entend continuer à consacrer, durant cette législature, une part importante de son budget à la solidarité internationale. Cet objectif doit, plus que jamais, constituer une priorité. Nous savons en effet qu'en l'espace de quelques mois, la pandémie de Covid-19 et ses nombreuses conséquences ont inversé certains progrès majeurs accomplis ces dernières années. Plus que jamais, la solidarité internationale relève ainsi de notre responsabilité de ville, de canton et de pays prospères pour édifier un monde durable. ■

Esprit de solidarité à Bernex



Gilbert Vonlanthen
Maire de Bernex

Dans le cadre de sa politique de solidarité internationale, comprenant la coopération au développement et l'aide humanitaire d'urgence, la Mairie de Bernex alloue chaque année des subventions à des organismes et projets, basés dans notre région genevoise, dans un esprit de partenariat avec ceux qui se mobilisent au quotidien pour les populations dans le besoin. Une somme à peu près équivalente à 0,7%

du budget de fonctionnement annuel de la Commune est à disposition de ce secteur (cf. indicateur ONU), ce qui a correspondu en 2020 à un total de 247 500 francs suisses, concernant 39 projets sur près de 100 étudiés. Cette somme comprend notamment un montant de 29 500 francs pour des aides humanitaires d'urgence, essentiellement en lien avec la pandémie du coronavirus. Mais également les 90 000 francs alloués annuellement dans le cadre de notre solide partenariat avec la FGC (contrat-cadre), qui elle-même reverse cette somme, généralement à quatre organismes d'aide au développement qui ont fait leurs preuves.

Suite à un bon nombre d'années de déploiement de sa politique de solidarité, la Commune a décidé de privilégier certaines pratiques de soutien en meilleure adéquation avec la poursuite des Objectifs de développement durable (ODD). Si ce langage commun que représentent les ODD permet de mieux cibler et traduire les orientations à prendre sur le terrain, nous n'oublions cependant jamais que la durabilité globale de tout projet est cruciale. Celle-ci n'est possible que si les bénéficiaires directs sont pleinement entendus, mais surtout impliqués dans les étapes des projets ; c'est la clé du succès.

De ce fait, non seulement la Commune a adapté sa grille de lecture des projets, mais elle a décidé de privilégier certains axes de travail. Le suivi et l'investissement financier dans le cadre des projets phares sont désormais accrus ; la sensibilisation de la jeunesse représente toujours pour nous un grand enjeu d'avenir ; enfin la communication et un partage avec la population bernésienne doivent être soignés.

« Il est important de transmettre aux nouvelles générations ce souci et cet esprit de coopération avec les populations moins bien loties sur notre planète. »

Depuis trois ans, la Commune a décidé de s'engager plus spécifiquement dans des projets qui lui tiennent à cœur. En effet, parallèlement à l'octroi d'aides financières à de multiples projets, la Commune signe ponctuellement des conventions de partenariat et d'objectifs avec des organismes reconnus quant à leur expertise de terrain, en vue de résultats palpables pour les bénéficiaires. Des partenariats sont donc en cours avec la fondation Antenna (projet RanoMadio/eau propre à l'école à Madagascar), avec l'association Y30 (projet de pépinière au bénéfice des familles au Yémen) et avec l'association Zédaga (soutien à la formation des enseignants au Bénin).

À noter que ces partenariats se font souvent avec le concours des délégations de la Ville de Genève ou de l'État, les échanges de pratiques et les suivis en sont dès lors plus riches et pointus, des avantages en résultent pour les populations bénéficiaires des projets, ce qui est toujours réjouissant.

Par ailleurs, la Commune accueille depuis quatre ans des expositions de proches partenaires, dans le but d'encourager et partager avec la population et les écoles l'engagement et l'esprit de solidarité de ces formidables acteurs du changement. Pour terminer, dans le même sens, Bernex a toujours mis un point d'honneur à soutenir toute initiative provenant d'écoles ou de jeunes se mobilisant sur ce terrain de la solidarité internationale ; nous pensons qu'il est très important de transmettre aux nouvelles générations ce souci et cet esprit de coopération avec les populations moins bien loties sur notre planète. Ces initiatives peuvent émaner d'une personne unique, d'un groupe, d'une classe, d'une association ou d'une fondation. Ces projets peuvent autant comprendre l'objectif de se rendre à l'étranger pour participer à la construction d'infrastructures de première nécessité (par exemple une école ou un centre de santé), que se focaliser sur le partage et la rencontre entre des jeunes d'ici et d'ailleurs (à travers un programme d'échange socioculturel par exemple). D'ailleurs nos équipes jeunesse de la FASE ont, pendant ces 15 dernières années, réalisé des projets de ce type, leviers extrêmement efficaces pour éveiller des intérêts et des vocations chez les jeunes de tous horizons. ■

Carouge : une ville engagée



Anne Hiltbold
Maire de la Ville de Carouge

Carouge s'inscrit dans une longue tradition d'aide aux pays en développement. Notre commune est une ville d'une certaine importance accueillant une population venant du monde entier. C'est probablement une des raisons qui a rendu sensibles la population et les autorités carougeoises qui se sont succédé aux questions de solidarité internationale.

Nous sommes, à cet égard, une des premières communes à avoir mis sur pied une commission extraparlamentaire dont l'objectif est d'évaluer les projets en matière de développement, qu'ils proviennent de la Fédération genevoise de coopération ou, en direct, d'associations pour des projets de moindre importance.

Notre commune, comme les autres communes genevoises, a subi de plein fouet des décisions qui ne sont pas de son ressort. Je pense notamment à la régulière modification de répartition des charges entre le canton et les communes ; ces dernières devant assumer des budgets de plus en plus conséquents dans un certain nombre de domaines. Je pense également aux décisions d'ordre fiscal comme la RFFA, qui est venue compliquer la mise au point de budget annuel pour une ville comme Carouge.

Il y a donc une certaine tension entre notre engagement pour la solidarité internationale et diverses obligations parmi lesquelles les réponses aux besoins de nos habitant·e·s dans différents domaines culturels, sportifs, sociaux. Je pense

« Carouge s'inscrit dans une longue tradition d'aide aux pays en développement. Elle accueille une population venant du monde entier. C'est probablement une des raisons qui a rendu sensibles la population et les autorités carougeoises aux questions de solidarité internationale. »

particulièrement à toutes les questions autour de la cohésion sociale et du nécessaire appui à une partie de notre population qui se trouve en difficulté (le Covid ayant bien entendu aggravé la situation).

Toutefois ces limites, dues à des décisions cantonales ou à des contingences communales, ne mettent absolument pas à mal le principe même de la solidarité vis-à-vis de pays plus lointains et je m'en réjouis.

« Les menus proposés dans les restaurants scolaires utilisent systématiquement des produits du commerce équitable. »

À Carouge, j'ai par ailleurs souhaité augmenter notre investissement dans des projets d'intégration des étrangers. Il y a bien entendu une forme de cohérence entre les actions organisées sur notre territoire, notamment pour nos habitant-e-s venant de pays étrangers, qui, pour des raisons diverses, se sont établi-e-s dans notre commune et celles destinées aux personnes qui continuent à vivre dans leur pays, malgré les difficultés, et qui trouvent, à travers des projets de développement, un moyen de garder un avenir, même modeste, d'avoir des projets et de vivre une vie digne.

La Ville de Carouge est, en outre, très sensible aux questions de développement durable. Un des axes de développement réside dans le commerce équitable. Carouge est ainsi la première ville suisse à avoir été labellisée « Fair trade town ». Cela se traduit notamment dans une politique d'achat à différents niveaux incluant les principes du commerce équitable. Pour donner un exemple précis, je pense aux menus proposés dans le cadre des restaurants scolaires, qui utilisent de manière systématique des produits du commerce équitable.

Carouge est donc une ville engagée, qui souhaite maintenir cet engagement historique pour la solidarité internationale mais qui doit, en même temps, tenir compte des diverses contingences, qu'elles soient fédérales, cantonales ou directement liées aux besoins de sa population. ■

Un nouvel accord avec la FGC pour soutenir les projets à l'international



Pascal Hornung
Maire de Coligny

Ces derniers mois, la période d'urgence sanitaire et ses impacts économiques ont fait apparaître de grandes fragilités. C'est dans un esprit de solidarité envers les moins favorisés que Coligny a répondu aux besoins urgents des personnes démunies ou en difficulté : celles vivant dans des pays du Sud à travers les projets de développement ou à caractère humanitaire que Coligny soutient au titre de la solidarité internationale, comme celles vivant dans la commune ou ailleurs à Genève.

Ces dernières années, le budget de la dotation que la commune de Coligny a engagé pour les subventions à des associations actives dans des projets de coopération au développement ou des organisations à but humanitaire est resté constant malgré les variations des revenus ou des dépenses du budget communal d'une année sur l'autre. A l'heure actuelle, la ligne budgétaire correspondant au soutien à des associations basées sur notre canton et dont le but est l'aide à des projets financés à l'international représente 0,79% de notre budget total. En 2020, en raison de la crise sanitaire, le budget n'a cependant pas totalement pu être utilisé, si bien que le montant alloué à la solidarité internationale en regard des charges de fonctionnement s'est établi à un plus faible niveau.

Les procédures de sélection sont bien rôdées. Au-delà du fait que le siège de l'association doit être sur le canton de Genève, que ses frais administratifs ne doivent pas dépasser 10% des charges et que les projets à soutenir ne soient destinés qu'à des projets dans le domaine du développement ou le secteur de l'éducation, chaque dossier qui nous parvient doit contenir les statuts de l'association, la composition de son comité, le rapport d'activités et le rapport financier de l'exercice précédent, et un formulaire résumant le projet, son amplitude, son budget ou les autres contributeurs sollicités.

Tous les dossiers sélectionnés sont ensuite distribués aux commissaires siégeant en commission sociale, ils y sont présentés, discutés et un montant est agréé. Cette procédure de sélection nécessite toutefois un travail de compréhension, parfois de recherche d'informations ou d'explications

« En 2020, en raison de la crise sanitaire, le budget pour les projets financés à l'international n'a pas totalement pu être utilisé. »

complémentaires très chronophage et finalement trop artisanal pour être réellement profitable. Dès cette année 2021, pour la moitié de notre budget d'attributions à des projets à l'international, nous avons décidé de nous orienter vers la FGC pour que la répartition vers ces associations méritantes soit gérée de manière plus professionnelle et plus rigoureuse.

Nous conservons toutefois la gestion de l'attribution des fonds à l'international pour plusieurs types de dossiers :

- la seconde moitié du budget d'attributions d'aides pour les projets à l'international;
- l'attribution ponctuelle d'aides humanitaires d'urgence : par exemple, en mai dernier, suite à l'éruption du volcan Nyiragongo dans la province du Nord-Kivu en République démocratique du Congo entraînant un déplacement massif de la population et également pour ses actions à Gaza et en Israël, le Conseil administratif a décidé d'accorder deux aides d'urgence de 10 000 francs chacune à la Croix-Rouge suisse;
- le choix de l'attribution de la « bourse au médecin » que nous accordons chaque année à un médecin étranger venu en Suisse pour se perfectionner pendant une année. Nous travaillons en partenariat avec la commission des affaires humanitaires et internationales de la faculté de médecine qui elle-même collabore de manière étroite avec la commission des affaires humanitaires des HUG. Les dossiers sont présélectionnés par ces entités et nous parviennent ensuite pour accord.

En ce qui concerne le soutien aux personnes démunies à Genève, la commission a décidé d'augmenter cette ligne budgétaire de presque 18% pour attribuer des soutiens aux associations sociales locales œuvrant pour des personnes en situation difficile à Genève afin de répondre aux impacts de la situation sanitaire.

Pour terminer sur le domaine de la coopération au développement, nous sommes très heureux de l'accord que nous avons trouvé avec la FGC qui, par la rigueur et le professionnalisme que nous avons pu observer, pourra nous apporter un grand soutien dans des choix de sélection parfois longs et difficiles. ■

Coopération et solidarité internationale, 20 ans d'expérience meyrinoise



Nathalie Leuenberger

Conseillère administrative de la Ville de Meyrin

Engagée depuis l'an 2000 dans la politique de coopération au développement et partenaire de la FGC depuis 2009, la Ville de Meyrin, forte de plus de 140 nationalités présentes sur son territoire, cultive des valeurs de solidarité et d'ouverture sur le monde avec la conscience, désormais acquise de longue date, qu'il n'est pas soutenable et encore moins durable de n'investir que localement à l'amélioration de nos conditions de

vie. Postulant d'une destinée interdépendante entre tous les êtres vivants qui peuplent la planète, la Ville de Meyrin promeut une redistribution plus équitable des richesses pour favoriser l'émancipation et l'épanouissement du plus grand nombre, bien au-delà des frontières communales.

Au cours de ces dix dernières années, grâce à l'accord-cadre qui nous lie à la FGC et sous l'influence de son expertise, la posture initiale, empreinte d'un paternalisme perceptible dans le titre d'une politique dite d'aide aux pays du tiers monde, a évolué vers celle d'une véritable coopération au développement. Dotée de critères utiles pour guider une politique cohérente, à laquelle est allouée le 0,7% de nos charges de fonctionnement, nous vérifions systématiquement la solidité des liens de collaboration entre les associations et les membres de la communauté où le projet intervient. De même, nous portons une attention particulière à l'autonomisation des bénéficiaires.

En matière de solidarité internationale, la mission de la commission parlementaire chargée d'auditionner les porteurs de projets évolue aussi, non seulement en regard de l'urgence climatique qui se fait toujours plus pressante, mais également parce qu'elle se double d'une crise sociale endémique qui s'est encore aggravée par les effets de la pandémie. Ainsi, si la majorité des projets soutenus portent toujours sur l'amélioration durable de la satisfaction des besoins fondamentaux, depuis environ cinq ans, la commission auditionne sensiblement davantage d'associations qui s'engagent en faveur de la résilience territoriale avec des projets instaurant des modes de gouvernance inclusif, participatif et coopératif.

Cette dynamique nouvelle entre en parfaite résonance avec la citoyenneté active que nous aspirons à renforcer auprès de la population de Meyrin. C'est un joli et salutaire synchronisme Nord-Sud à relever. Lorsque nous employons ici les mêmes méthodes d'action communautaire déployées ailleurs pour faire en sorte d'élaborer les réponses les plus englobantes possibles face au défi de la transition vers un mode de vie non prédateur.

« Postulant d'une destinée interdépendante entre tous les êtres vivants, la Ville de Meyrin promeut une redistribution plus équitable des richesses pour favoriser l'émancipation et l'épanouissement du plus grand nombre. »

Contribuer à augmenter le pouvoir d'agir des peuples d'ailleurs en développant avec eux les outils nécessaires pour former un corps social organisé selon les valeurs démocratiques auxquelles nous aspirons pour nous-mêmes ici, sont autant de graines de paix semées pour l'avenir durable que nous désirons.

Depuis fin 2019, le budget annuel alloué à la solidarité internationale n'a pu être entièrement affecté aux projets, essentiellement en raison de la crise sanitaire qui a entravé la tenue des commissions parlementaires. Ainsi, en 2020, seuls 65% du budget ont pu être distribués.

Une situation inédite qui a motivé quelques adaptations de notre mode de fonctionnement afin de nous assurer de remplir pleinement notre mission. Dorénavant, la commission consacre 30% du budget à notre accord-cadre avec la FGC ainsi qu'un montant maximal de 50 000 francs par projet à ceux émanant d'associations non membre de la Fédération.

Avec une tradition de solidarité et de coopération internationales ainsi renforcée, à Meyrin, nous sommes particulièrement heureux d'assumer notre part de responsabilité pour, ensemble, faire société de manière soutenable pour tous les êtres vivants et les générations qui nous succéderont. ■

Partenariats avec les fédérations cantonales de coopération internationale



Patricia Danzi

Directrice de la Direction du développement et de la coopération (DDC)

La Direction du développement et de la coopération (DDC) attache beaucoup d'importance à ses partenariats avec les ONG suisses notamment afin de contribuer à atteindre les objectifs ambitieux de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Les raisons, principes et modalités de la coopération entre la DDC et les ONG suisses sont définis par des directives spécifiques publiées en 2019.¹

Dans ces directives, les fédérations cantonales figurent explicitement parmi les quatre catégories d'ONG suisses pouvant accéder à des contributions de programmes de la DDC. Leur valeur ajoutée à la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale de la Suisse est donc clairement reconnue.

La DDC collabore avec les fédérations cantonales et avec la Fédération genevoise de coopération (FGC) en particulier pour de nombreuses raisons. En regroupant les ONG au niveau cantonal, en soutenant leurs projets et en les accompagnant dans leurs planifications et interventions en faveur des populations les plus vulnérables dans les pays du Sud, la FGC veille à ce que les projets cofinancés par des fonds publics soient mis en œuvre de manière professionnelle. Au-delà de cet aspect, la facilitation du partage des savoirs et de la capitalisation d'expériences, comme par exemple dans le cadre de la Plateforme souveraineté alimentaire facilitée par la FGC, contribue également à renforcer la pertinence et l'efficacité des projets sur le terrain.

La FGC est un pôle de compétences qui réunit des acteurs à différents niveaux pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030, en Suisse comme dans les pays partenaires. Cette coopération se concrétise notamment lors des

1. *Directives de la DDC pour la collaboration avec les ONG suisses*, DFAE/DDC, Berne, septembre 2019. https://www.eda.admin.ch/dam/deza/fr/documents/publikationen/Diverses/richtlinien-zusammenarbeit-schweizer-NGO_FR.pdf


**« Le modèle
des fédérations
cantonales pourrait
être une source
d'inspiration pour
d'autres acteurs
engagés dans
la coopération
internationale. »**

rencontres multipartites entre le Canton, la Ville, les communes de Genève et la DDC. Organisées par la FGC, ces rencontres sont hautement appréciées par la DDC, car elles offrent l'opportunité de connaître et de saisir les engagements des collectivités publiques en faveur du développement durable ainsi que les liens entre ces engagements.

La DDC encourage les fédérations cantonales à poursuivre leur précieux travail visant à former, équiper et appuyer leurs organisations membres dans le renforcement de leurs capacités institutionnelles.

Dans cette perspective, la collaboration entre les organisations membres de la FGC et celles des autres fédérations cantonales pourrait être renforcée. A cet égard, la FGC a déjà entrepris des efforts importants en soutenant le secrétariat du réseau des fédérations cantonales de coopération internationale de Suisse latine (FEDERESO). Un des défis sera toutefois une collaboration encore plus systématique et coordonnée entre les organisations membres des différentes fédérations engagées sur une même thématique et dans un même pays ou région. Cette collaboration pourrait par exemple s'appuyer sur une gestion encore plus axée sur les résultats, adaptée aux besoins et aux capacités des organisations membres qui travaillent souvent avec des bénévoles. Les indicateurs de référence mis à disposition des ONG par la DDC ne sont qu'un des éléments qui pourraient appuyer ce processus et, le cas échéant, promouvoir aussi des synergies entre les programmes des ONG et ceux de la DDC dans ses pays prioritaires.

Enfin, la DDC reconnaît la valeur de son excellente collaboration avec la FGC, partenaire de très longue date, fiable et innovateur. Elle se réjouit de poursuivre ses échanges fructueux avec toutes les fédérations cantonales dont le modèle pourrait être une source d'inspiration pour d'autres acteurs engagés dans la coopération internationale. ■



SECTION 2

Analyse
statistique
2020

Projet de ferme-école pour les jeunes défavorisés, à Mangily, au sud-ouest de Madagascar (Action de soutien à l'enfance démunie - ASED).



Financement de la solidarité internationale : une progression qui ralentit

Les données récoltées pour l'année 2020 sur le financement de la solidarité internationale par les collectivités publiques genevoises montrent des tendances divergentes, bien que peu marquées par rapport à 2015. D'un côté, les montants totaux alloués à cette politique publique sont en légère augmentation ; de l'autre, comme l'indiquent les tableaux des pages suivantes, des collectivités publiques genevoises s'éloignent de l'objectif de 0,7%, cette cible fixée dans la loi cantonale en pourcentage du budget annuel de fonctionnement et dans les textes internationaux en regard du revenu national brut. Les montants par habitant, eux, sont demeurés stables.

L'année 2020, caractérisée par la crise du Covid-19, restera une période très particulière, empreinte de nombreuses incertitudes, qui se sont notamment répercutées sur les comptes des pouvoirs publics.

Hausse du total des contributions

En 2020, le total des contributions allouées à la solidarité internationale par les collectivités publiques du canton de Genève s'est élevé à 31,2 millions de francs suisses, soit une progression de 4,3% par rapport à l'année 2015, où il se montait à 29,9 millions. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des montants versés par le Canton de Genève et la Ville de Genève, alors que les communes ont eu tendance à s'engager légèrement moins (6,3 millions en 2020 ; 6,6 millions en 2015).

Plus de 400 organisations - 406 exactement - ont été soutenues par les collectivités publiques genevoises ; ces organisations sont des associations, des fondations, des coopératives ou d'autres institutions. Elles sont actives dans les quatre catégories d'action retenues par la présente étude sur la base des exigences légales : la coopération au développement ; l'aide humanitaire ; les droits humains/ la promotion de la paix et la résolution des conflits ; la sensibilisation de la population genevoise aux enjeux globaux.

Les collectivités publiques genevoises ont versé au total 1524 contributions, dont 23,1% des montants alloués aux projets, soit environ 7,2 millions de francs, ont été confiés à la Fédération genevoise de coopération (FGC). Laquelle reçoit par ailleurs quelque 3 millions de francs de la DDC.

Recul du 0,7%

Treize communes, soit près d'un tiers, ont alloué en 2020 à la solidarité internationale 0,7% ou plus du total de leurs dépenses de fonctionnement.

La valeur médiane¹ du pourcentage des charges de fonctionnement alloué à la solidarité internationale par les communes se monte à 0,49%. Cela signifie que la moitié des communes consacrent plus de 0,49% de leurs charges de fonctionnement à la solidarité internationale, tandis que l'autre moitié est en dessous. La moyenne, elle, a baissé de 0,67% en 2015 à 0,55% en 2020.

Par rapport à 2015, un recul du financement de la solidarité internationale en pourcentage des charges de fonctionnement s'observe en 2020 : en effet, si le nombre de communes arrivant à atteindre le seuil de 0,7% est quasiment identique (14 communes en 2015, 13 communes en 2020), le nombre de communes se rapprochant de ce taux baisse largement (21 communes entre 0,40% et 0,69% en 2015, 15 communes dans cette tranche en 2020). Par ailleurs, les communes se situant en-dessous de 0,40% sont plus nombreuses en 2020 qu'en 2015 (8 communes en 2015, 15 en 2020). Ce sont principalement de petites communes.

Évolution du financement de la solidarité internationale en pourcentage des charges de fonctionnement

	Nombre de communes *		En pourcentage du nombre total de communes	
	2015	2020	2015	2020
à partir de 0,70%	14	13	33%	30%
de 0,40% à 0,69%	21	15	49%	35%
de 0,10% à 0,39%	8	15	19%	35%

*43 communes genevoises ayant répondu à l'enquête hors Ville de Genève et Canton de Genève

1. Dans cette édition, plusieurs valeurs médianes ont été ajoutées par rapport à 2015. La médiane est la valeur qui sépare la moitié inférieure de la moitié supérieure d'un ensemble. Elle est plus représentative que la moyenne car elle résiste mieux aux valeurs extrêmes.

Stagnation du montant par habitant

Le montant par habitant attribué par les communes à la solidarité internationale est resté stable en 2020. Le montant médian se monte à 19,06 francs en 2020, contre 19,10 francs en 2015. Le montant par habitant de 18 communes a augmenté d'au minimum un franc, celui de 14 communes a baissé de plus d'un franc entre 2015 et 2020. Celui de la Ville de Genève s'établit à 34,75 francs par habitant. Montant qui se rapproche de celui du Canton de Genève à 34,91 francs (voir p. 44 et 45).

L'Afrique, continent le plus aidé

Sans compter les projets qui se déroulent sur plusieurs continents et comme en 2015, l'Afrique¹ reste la première destinataire des montants alloués à la solidarité internationale. En 2020, elle a bénéficié de 37% de ces sommes (voir p. 35). L'Amérique latine et l'Asie/Océanie reçoivent environ deux fois moins de soutien, dans des proportions semblables à 2015, respectivement 18% et 16%.

Le Burkina Faso demeure dans la liste des pays les plus soutenus en 2020. Par rapport à 2015, il a cependant été dépassé par la Colombie, vers laquelle 1,8 million de francs sont allés. Le Népal, qui avait subi un important tremblement de terre en 2015, et le Mali, où les conditions sécuritaires se sont dégradées, ne font plus partie des 20 principaux pays d'intervention. Désormais, les Philippines (aide humanitaire, CICR), la Libye (aide aux migrant-e-s) et l'Ukraine (aide humanitaire) les remplacent. Avec la Colombie et le Burkina Faso, ces pays ont chacun été les destinataires de plus d'un million de francs dans l'année.



EN SAVOIR PLUS



En Europe, des contributions sont octroyées à la Roumanie et à l'Ukraine, ainsi qu'à la Grèce et à l'Italie au titre d'aide humanitaire en lien avec la migration. Les montants alloués en Suisse vont aux activités de sensibilisation, de plaidoyer et de formation.

1. Nous utilisons dans ce paragraphe des raccourcis de langage, il s'agit bien des montants cumulés versés à des projets menés par des associations locales et non pas des fonds attribués à un gouvernement central.

Hausse de l'aide humanitaire

En regard des catégories d'action retenues dans cette brochure, les projets de développement sont largement les plus financés (voir p. 34) : ils perçoivent plus de la moitié du financement. Un peu plus d'un quart des fonds sont destinés à l'aide humanitaire. Les autres catégories (droits humains/promotion de la paix et résolution des conflits ; sensibilisation de la population genevoise) perçoivent un cinquième du financement.



Projet de formation en micro-jardinage pour l'insertion des jeunes défavorisé-e-s, à Ouagadougou, Burkina Faso (ASED).

les droits humains/la promotion de la paix et la résolution des conflits - est également en hausse : elles ont chacune progressé de deux points par rapport à 2015. ■

Toutefois, les projets de développement voient leur part des contributions totales diminuer au fil du temps : ils percevaient 67% du total des montants en 2010, 60% en 2015 et 54% en 2020.

L'aide humanitaire a, elle, vu sa part augmenter de 24 à 26% entre 2015 et 2020 : la crise sanitaire et les situations d'urgence qu'elle a entraînée pourraient expliquer une partie de cette hausse. Le soutien aux migrant-e-s et l'aide envoyée au Liban après les explosions dans le port de Beyrouth en août 2020 constituent d'autres éléments explicatifs.

Le financement des deux autres catégories d'action - la sensibilisation du public genevois aux enjeux de développement, ainsi que

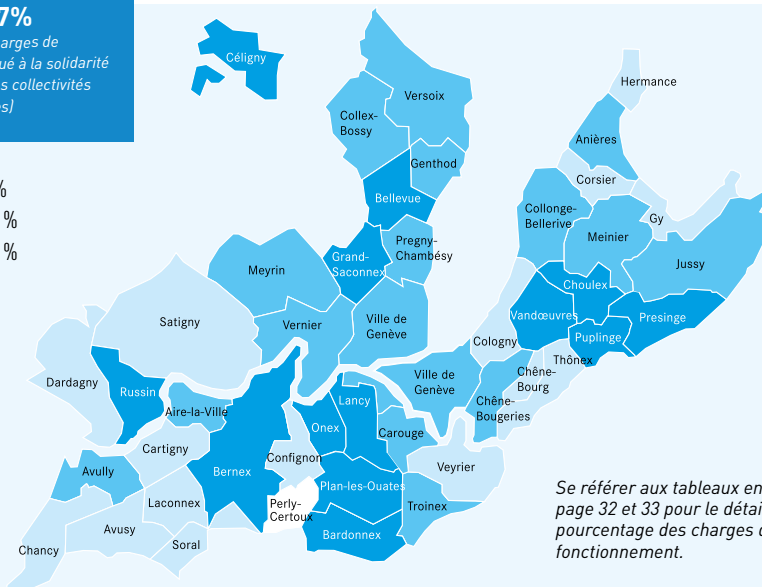
Données 2020

Carte du 0,7%

(pourcentage des charges de fonctionnement alloué à la solidarité internationale par les collectivités publiques genevoises)

- à partir de 0,70%
- de 0,40% à 0,69%
- de 0,10% à 0,39%

État de Genève



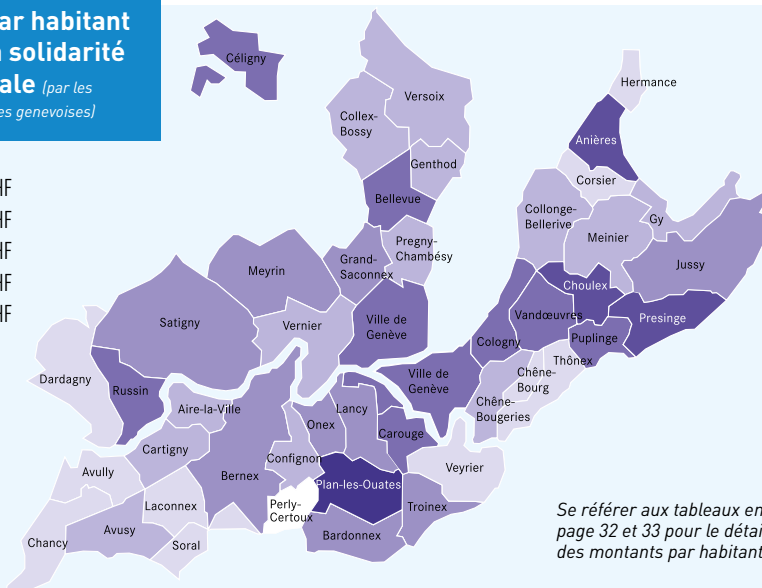
Se référer aux tableaux en page 32 et 33 pour le détail du pourcentage des charges de fonctionnement.

Montants par habitant alloués à la solidarité internationale

(par les collectivités publiques genevoises)

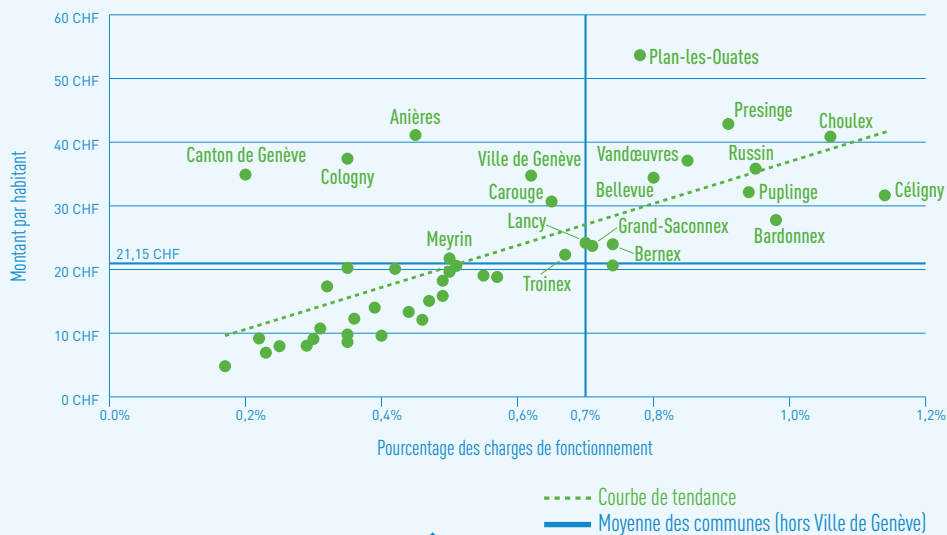
- à partir de 50 CHF
- de 40 à 49,99 CHF
- de 30 à 39,99 CHF
- de 20 à 29,99 CHF
- de 10 à 19,99 CHF
- de 0 à 9,99 CHF

État de Genève



Se référer aux tableaux en page 32 et 33 pour le détail des montants par habitant.

Comparaison des deux indices



Ce graphique met en relation et permet de comparer deux données : le pourcentage des charges de fonctionnement alloué à la solidarité internationale par les collectivités publiques et le montant par habitant. Seules 29% des collectivités (13 communes) financent la solidarité internationale en dépassant le seuil des 0,7% des charges de fonctionnement ; la Loi cantonale sur le financement de la solidarité internationale qui sert de guide et d'objectif à l'ensemble des communes prévoit, rappelons-le, que le Canton de Genève « consacre au moins 0,7% de son budget annuel de fonctionnement à la solidarité internationale ».

Le graphique montre également que certaines collectivités qui ont des charges de fonctionnement élevées n'atteignent pas le 0,7%, mais parviennent à consacrer un montant par habitant important à cette politique publique. À l'exemple du Canton de Genève, dont les charges de fonctionnement s'élèvent à 9,1 milliards de francs (à titre de comparaison, celles de la Ville de Genève et des communes genevoises réunies se montent à 2,3 milliards).



EN SAVOIR PLUS

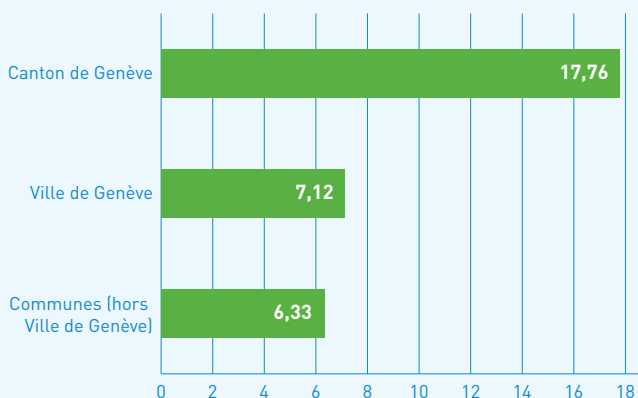


Engagement des collectivités publiques genevoises dans la solidarité internationale en 2020

Collectivités publiques	Contributions totales allouées à la solidarité internationale en CHF	Financement de la solidarité internationale en pourcentage des charges de fonctionnement	Montants par habitant alloués à la solidarité internationale en CHF
Aire-la-Ville	22 000	0,55%	19,05
Anières	100 000	0,45%	41,12
Avully	16 500	0,40%	9,42
Avusy	19 640	0,39%	14,02
Bardonnex	66 200	0,98%	27,72
Bellevue	119 000	0,80%	34,42
Bernex	247 500	0,74%	24,00
Carouge	702 850	0,65%	30,68
Cartigny	10 200	0,31%	10,53
Céligny	25 000	1,14%	31,37
Chancy	14 800	0,36%	8,70
Chêne-Bougeries	189 069	0,47%	14,98
Chêne-Bourg	80 000	0,30%	9,07
Choulex	49 000	1,06%	41,14
Collex-Bossy	20 000	0,46%	11,93
Collonge-Bellerive	164 635	0,51%	19,39
Cologny	219 450	0,35%	37,41
Confignon	56 380	0,36%	12,28
Corsier	18 000	0,25%	7,80
Dardagny	9 000	0,17%	4,82
Genthod	54 990	0,50%	19,06
Grand-Saconnex	294 200	0,71%	23,74
Gy	8 500	0,32%	17,78
Hermance	9 900	0,22%	9,18
Jussy	24 800	0,42%	20,10
Laconnex	7 000	0,35%	9,79
Lancy	823 400	0,70%	24,19
Meinier	40 000	0,57%	18,83
Meyrin	568 700	0,50%	21,74
Onex	392 000	0,74%	20,64
Perly-Certoux	N/A	N/A	N/A

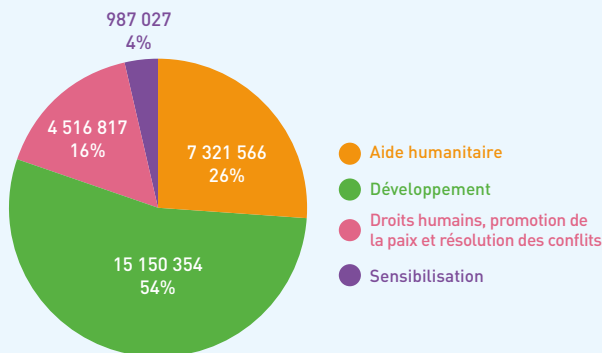
Collectivités publiques	Contributions totales allouées à la solidarité internationale en CHF	Financement de la solidarité internationale en pourcentage des charges de fonctionnement	Montants par habitant alloués à la solidarité internationale en CHF
Plan-les-Ouates	570 300	0,78%	53,66
Pregny-Chambésy	67 500	0,49%	18,07
Presinge	31 500	0,91%	44,49
Puplinge	80 000	0,94%	32,15
Russin	19 000	0,95%	35,25
Satigny	87 500	0,35%	20,25
Soral	8 400	0,35%	8,61
Thônex	100 000	0,23%	6,82
Troinex	57 000	0,67%	22,33
Vandœuvres	100 180	0,85%	35,80
Vernier	560 000	0,49%	15,93
Versoix	178 150	0,44%	13,31
Veyrier	95 500	0,29%	8,04
Ville de Genève	7 123 520	0,62%	34,75
Canton de Genève	17 762 013	0,20%	34,91

Répartition des contributions en 2020 *(en millions de CHF)*



Quelque 31 213 277 francs suisses ont été alloués à la solidarité internationale par les collectivités publiques genevoises en 2020 : 57% des fonds proviennent du Canton de Genève, 23% de la Ville de Genève et 20% des communes genevoises.

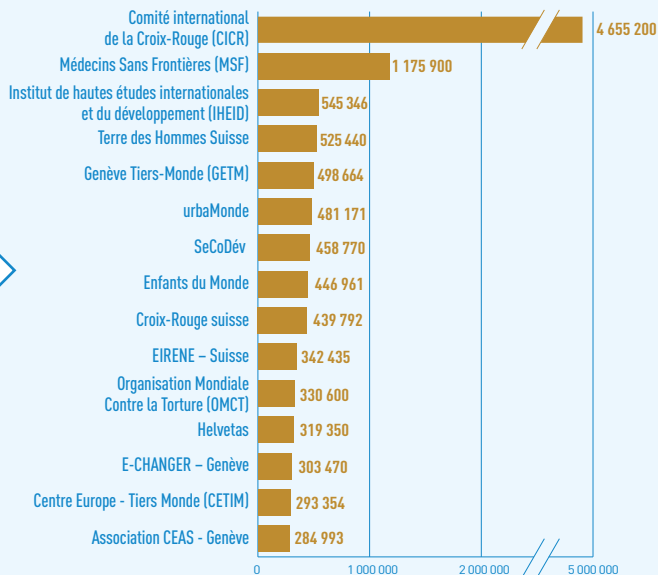
La solidarité internationale par catégories d'action (en CHF et en pourcentage)



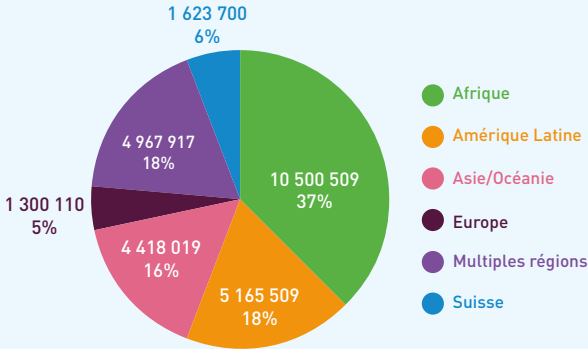
Plus de la moitié des fonds dédiés à la solidarité internationale est attribuée à des projets de développement, alors qu'un peu plus d'un quart des montants sont destinés à l'aide humanitaire. Les deux autres catégories perçoivent ensemble un cinquième du financement.

Les 15 principales organisations subventionnées (en CHF)

Le CICR perçoit une part importante des montants alloués à la solidarité internationale : 4,7 millions de francs. Il est suivi par Médecins Sans Frontières (1,2 million). Sept autres organisations reçoivent entre 430 000 et 550 000 francs. Le soutien du Canton de Genève aux missions diplomatiques des pays les moins avancés n'a pas été pris en compte.



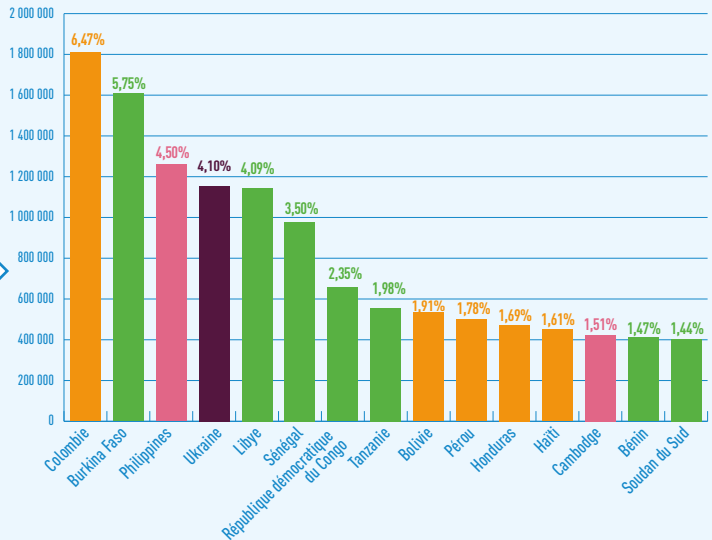
La répartition des contributions par régions (en CHF et en pourcentage)



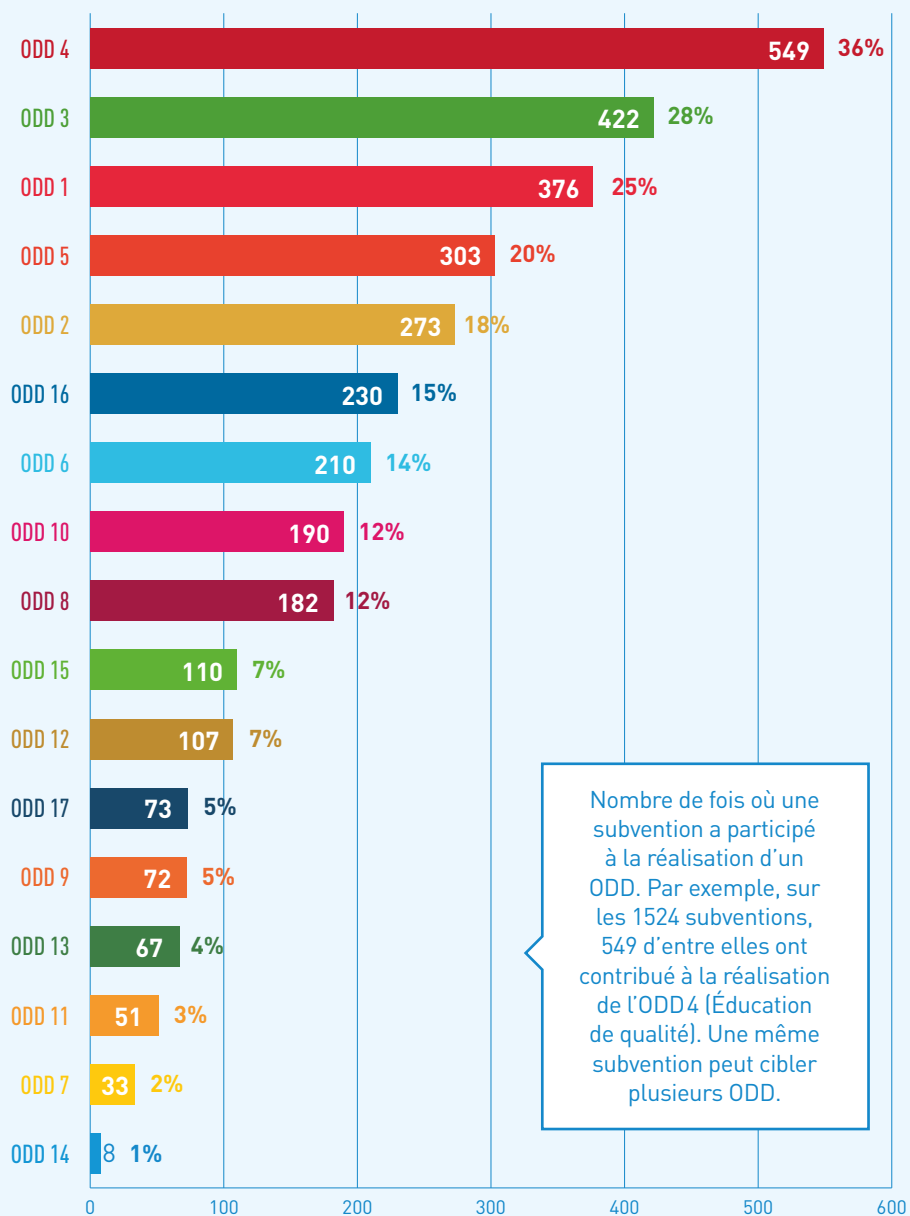
L'Afrique reçoit toujours le financement le plus important (plus de 10 millions). L'Amérique latine et l'Asie/Océanie sont les destinataires de deux fois moins de fonds. Le 18% des montants ne sont pas dédiés précisément à une région : selon la nature des activités de certaines ONG, la contribution n'est pas attribuable à un pays déterminé.

Les 15 principaux pays destinataires (hors Suisse, en CHF)

Les pays africains sont les plus représentés parmi les principaux destinataires. Mais en 2020, c'est vers la Colombie que le montant le plus élevé est allé (1,8million). Les projets au Burkina Faso, aux Philippines, en Libye et en Ukraine reçoivent chacun plus d'un million de francs. À noter que ce graphique ne tient pas compte de l'aide n'ayant pas pu être attribuée à un pays spécifique.



Répartition des subventions selon les Objectifs de développement durable (ODD)





L'Agenda 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD), adoptés en 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies, forment le cadre de référence mondial dans lequel s'inscrit la solidarité internationale et par conséquent le travail de la FGC et de ses membres.

Par rapport à 2015, les ODD ont été intégrés dans les statistiques de l'engagement des collectivités publiques genevoises dans la solidarité internationale en 2020 ; les collectivités publiques ayant participé à l'enquête ont indiqué quel(s) ODD les projets soutenus contribuent à réaliser. Cette 8^e édition de la brochure « Solidarité Genève Sud » montre pour la première fois le lien entre les ODD et les 1524 subventions attribuées.

La plupart d'entre elles sont ancrées dans plusieurs objectifs. Les ODD 4 (éducation de qualité), 3 (bonne santé et bien-être), 1 (pas de pauvreté), 5 (égalité entre les sexes) et 2 (faim « zéro ») sont les plus cités par les collectivités publiques. Cela signifie que de nombreux projets visent à promouvoir l'éducation et la formation des enfants et des personnes vulnérables, à soutenir leur bien-être et leur santé, à améliorer les conditions de vie des populations défavorisées, à favoriser l'égalité de genre et à contribuer à la sécurité alimentaire.

Évolution 1985-2020

Contributions totales allouées à la solidarité internationale *(en CHF)*

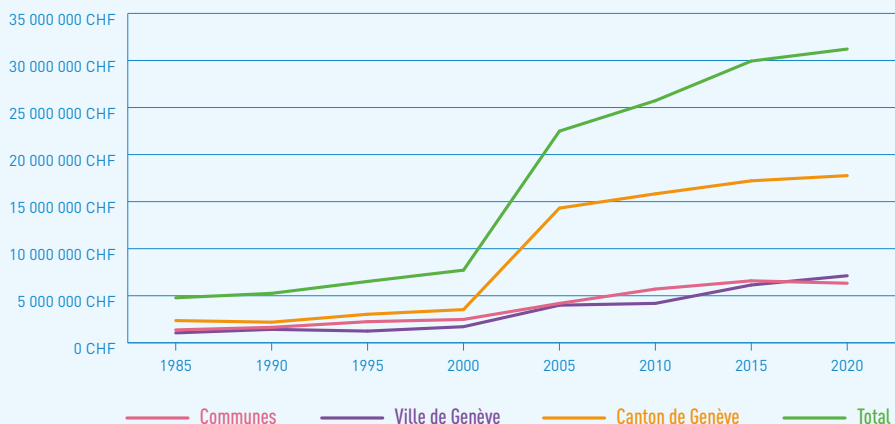
Collectivités publiques	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020
Aire-la-Ville	3 000	9 000	7 000	7 000	32 600	16 000	17 000	22 000
Anières	10 000	13 500	24 000	24 000	59 500	90 000	102 406	100 000
Avully	3 000	7 000	7 000	7 000	20 355	12 500	20 400	16 500
Avusy	3 000	7 000	7 000	7 000	21 000	1 500	19 790	19 640
Bardonnex	6 500	10 250	23 000	30 000	42 000	58 535	65 000	66 200
Bellevue	0	5 700	8 331	13 150	33 900	63 500	115 500	119 000
Bernex	80 000	110 000	130 000	120 817	141 360	178 760	205 000	247 500
Carouge	191 000	228 531	275 198	268 800	400 355	763 392	951 090	702 850
Cartigny	3 000	6 000	7 000	2 000	9 000	51 700	39 760	10 200
Céligny	0	(a)	10 000	6 000	14 500	13 100	19 500	25 000
Chancy	3 500	7 000	8 500	9 800	21 500	7 000	9 990	14 800
Chêne-Bougeries	22 000	50 000	99 000	108 400	115 000	195 500	257 000	189 069
Chêne-Bourg	11 500	29 200	31 000	57 000	94 000	92 500	165 000	80 000
Choulex	7 000	5 500	15 200	14 200	19 470	26 500	29 000	49 000
Collex-Bossy	2 000	6 000	8 824	15 180	24 000	24 000	25 000	20 000
Collonge-Bellerive	42 000	43 100	27 234	44 500	104 000	120 000	137 000	164 635
Cologny	65 000	107 500	84 420	176 122	260 094	364 000	193 000	219 450
Confignon	10 700	11 500	29 200	30 400	41 427	87 514	58 554	56 380
Corsier	7 550	7 000	11 100	13 890	15 400	5 000	NA	18 000
Dardagny	4 500	7 500	8 800	8 980	18 650	17 550	11 500	9 000
Genthod	26 400	NA	32 200	33 000	45 000	89 600	78 400	54 990
Grand-Saconnex	28 000	36 200	108 409	5 000	195 271	251 501	287 000	294 200
Gy	0	(a)	1 420	2 100	5 500	5 200	7 000	8 500
Hermance	600	3 300	0	0	0	12 500	10 000	9 900
Jussy	NA	2 500	7 000	3 500	8 800	13 500	17 300	24 800
Laconnex	5 000	7 300	7 000	8 100	12 300	7 600	15 110	7 000
Lancy	298 500	347 530	406 689	391 000	522 978	590 000	760 000	823 400

Collectivités publiques	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020
Meinier	9 000	9 800	7 500	16 762	30 000	34 800	40 000	40 000
Meyrin	210 000	200 000	245 615	235 000	619 258	543 500	704 871	568 700
Onex	24 000	42 000	40 000	52 000	107 478	277 577	341 000	392 000
Perly-Certoux	2 500	3 000	2 400	6 500	10 800	24 000	21 000	NA
Plan-les-Ouates	9 800	38 500	77 400	131 150	287 890	420 400	522 000	570 300
Pregny-Chambésy	17 500	NA	26 597	28 700	29 000	68 050	65 400	67 500
Presinge	1 500	(a)	4 000	9 512	39 000	27 000	30 000	31 500
Puplinge	5 000	10 000	21 000	26 500	43 260	45 000	55 000	80 000
Russin	0	NA	1 000	0	0	12 000	30 000	19 000
Satigny	0	0	8 000	3 200	19 000	45 000	78 160	87 500
Soral	3 000	7 000	7 000	9 500	10 100	12 300	7 900	8 400
Thônex	30 000	56 500	91 000	100 000	108 500	197 000	107 000	100 000
Troinex	29 750	(a)100	43 850	62 150	38 600	55 500	44 650	57 000
Vandœuvres	20 000	30 000	36 000	68 811	73 208	130 694	99 997	100 180
Vernier	134 800	120 000	174 640	220 000	272 000	387 000	518 000	560 000
Versoix	33 000	41 800	49 500	66 500	119 922	139 411	161 200	178 150
Veyrier	5 000	13 000	24 000	42 000	100 100	132 500	142 000	95 500
Total des communes (hors Ville de Genève)	1 368 600	1 639 711	2 244 027	2 480 224	4 186 076	5 710 184	6 584 478	6 327 744
Ville de Genève	1 052 635	1 426 325	1 242 979	1 709 523	3 994 985	4 187 246	6 141 235	7 123 520
Canton de Genève	2 360 000	2 188 000	3 032 402	3 528 167	14 312 285	15 828 419	17 211 216	17 762 013
TOTAL	4 781 235	5 254 036	6 519 408	7 717 914	22 493 346	25 725 849	29 936 929	31 213 277

N/A : donnée manquante.

(a) : la totalité du montant budgété a été attribuée à la Roumanie.

Évolution des contributions totales allouées à la solidarité internationale



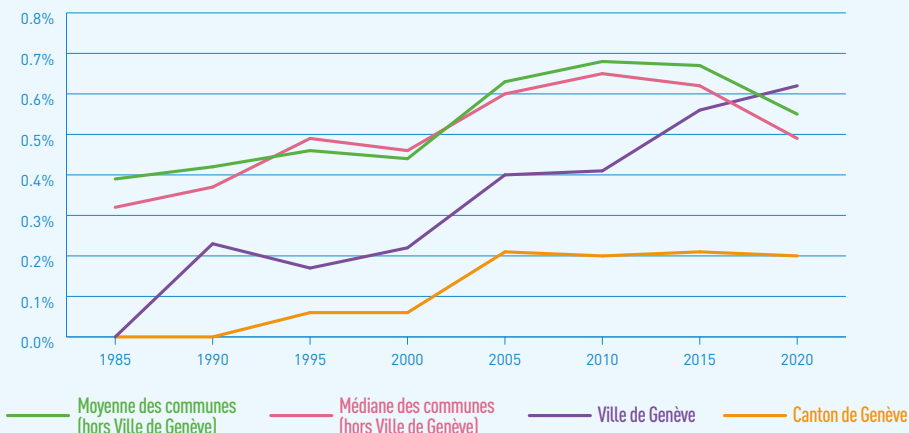
Les contributions allouées à la solidarité internationale par les collectivités publiques genevoises ont considérablement augmenté entre 2000 et 2005 (voir les données détaillées p. 38). Elles ont ensuite augmenté de manière constante jusqu'en 2015.

L'ensemble des collectivités (communes, Ville de Genève et Canton de Genève) a alloué 31,2 millions de francs suisses à la solidarité internationale en 2020, soit 1,3 million de plus qu'en 2015 (29,9 millions).

Entre 2015 et 2020, la hausse a été moins marquée que lors des périodes quinquennales précédentes. Cette tendance s'explique principalement par :

- la légère baisse de fonds alloués par les communes genevoises à la solidarité internationale (de 6,6 millions en 2015 à 6,3 millions en 2020) ;
- l'augmentation des fonds accordés par la Ville de Genève (6,1 millions en 2015, 7,1 millions en 2020) et par le Canton de Genève (17,2 millions en 2015, 17,8 millions en 2020). Cette hausse est toutefois moins marquée que celle constatée entre 2010 et 2015 (+1,95 million entre 2010 et 2015 et +0,98 million entre 2015 et 2020 pour la Ville de Genève ; +1,38 million entre 2010 et 2015 et +0,55 million entre 2015 et 2020 pour le Canton de Genève).

Évolution du pourcentage des charges de fonctionnement alloué à la solidarité internationale



De manière générale, depuis 2010, les communes genevoises accordent une part moins importante de leurs charges de fonctionnement à la solidarité internationale (voir les données détaillées en p. 42). La moyenne des communes baisse (0,55% en 2020 contre 0,67% en 2015) et la valeur médiane est également moins élevée (0,49% en 2020, 0,62% en 2015). Les données de 2020 confirment ainsi de manière plus marquée la légère baisse de ces deux indices déjà constatée entre 2010 et 2015.

La Ville de Genève ne suit pas la même évolution : au cours du temps, visant l'objectif de 0,7%, elle accorde une part toujours plus importante à la solidarité internationale, même si la hausse observée entre 2015 et 2020 est moins marquée que celle entre 2010 et 2015 (0,41% en 2010, 0,56% en 2015, 0,62% en 2020).

Après la hausse qui a suivi l'adoption de la Loi sur le financement de la solidarité internationale en 2001, le pourcentage des charges de fonctionnement alloué à la solidarité internationale par le Canton de Genève s'est, lui, stabilisé autour de 0,2% depuis 2005. Il reste loin de l'objectif du 0,7% énoncé dans la loi.



EN SAVOIR PLUS



Financement de la solidarité internationale en pourcentage des charges de fonctionnement

Collectivités publiques	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020
Aire-la-Ville	0,43	0,81	0,55	0,47	1,99	0,56	0,50	0,55
Anières	0,50	0,66	0,80	0,41	0,78	0,97	0,62	0,45
Avully	0,15	0,40	0,22	0,21	0,52	0,39	0,43	0,40
Avusy	0,23	0,38	0,29	0,28	0,62	0,05	0,46	0,39
Bardonnex	0,38	0,39	0,75	0,89	0,87	1,28	1,16	0,98
Bellevue	0,00	0,21	0,23	0,34	0,53	0,73	0,70	0,80
Bernex	0,74	0,78	0,76	0,72	0,67	0,75	0,68	0,74
Carouge	0,79	0,69	0,63	0,57	0,68	0,94	0,99	0,65
Cartigny	0,40	0,56	0,49	0,10	0,41	1,70	1,09	0,31
Céligny	0,00	(a)	0,68	0,36	0,77	0,63	0,75	1,14
Chancy	0,32	0,53	0,39	0,46	0,98	0,27	0,29	0,36
Chêne-Bougeries	0,20	0,37	0,58	0,51	0,53	0,73	0,70	0,47
Chêne-Bourg	0,17	0,30	0,24	0,42	0,53	0,43	0,63	0,30
Choulex	0,61	0,39	0,72	0,49	0,59	0,87	0,63	1,06
Collex-Bossy	0,22	0,35	0,42	0,64	0,67	0,66	0,60	0,46
Collonge-Bellerive	0,61	0,43	0,27	0,33	0,68	0,52	0,45	0,51
Cologny	0,90	1,11	0,66	0,96	1,32	1,00	0,56	0,35
Confignon	0,33	0,32	0,56	0,52	0,43	0,72	0,42	0,36
Corsier	0,31	0,18	0,30	0,33	0,46	0,10	NA	0,25
Dardagny	0,30	0,34	0,31	0,22	0,48	0,37	0,27	0,17
Genthod	1,23	NA	0,79	0,68	1,02	1,01	0,69	0,50
Grand-Saconnex	0,32	0,26	0,63	0,02	0,71	0,76	0,69	0,71
Gy	0,00	(a)	0,20	0,21	0,31	0,32	0,41	0,32
Hermance	0,05	0,21	0,00	0,00	0,00	0,55	0,29	0,22
Jussy	NA	0,12	0,26	0,13	0,19	0,26	0,39	0,42
Laconnex	0,71	0,73	0,63	0,60	0,64	0,38	0,74	0,35
Lancy	0,70	0,71	0,68	0,57	0,61	0,64	0,66	0,70

Collectivités publiques	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020
Meinier	0,45	0,30	0,23	0,46	0,67	0,62	0,51	0,57
Meyrin	0,71	0,51	0,52	0,48	0,93	0,69	0,74	0,50
Onex	0,16	0,16	0,15	0,17	0,30	0,68	0,73	0,74
Perly-Certoux	0,14	0,07	0,04	0,15	0,18	0,32	0,22	NA
Plan-les-Ouates	0,14	0,37	0,57	0,53	0,84	0,92	0,89	0,78
Pregny-Chambésy	0,48	NA	0,52	0,52	0,38	0,61	0,63	0,49
Presinge	0,20	(a)	0,40	0,71	1,59	1,12	1,12	0,91
Puplinge	0,23	0,32	0,57	0,67	0,89	1,11	0,95	0,94
Russin	0,00	NA	0,13	0,00	0,00	0,96	3,33	0,95
Satigny	0,00	0,00	0,10	0,03	0,14	0,27	0,39	0,35
Soral	0,46	0,82	0,51	0,63	0,57	0,77	0,43	0,35
Thônex	0,28	0,44	0,49	0,46	0,37	0,57	0,29	0,23
Troinex	1,53	(a)	1,36	1,25	0,73	0,69	0,49	0,67
Vandœuvres	0,71	0,64	0,66	0,96	0,88	1,50	0,97	0,85
Vernier	0,18	0,28	0,34	0,38	0,37	0,44	0,42	0,49
Versoix	0,36	0,30	0,27	0,31	0,37	0,46	0,43	0,44
Veyrier	0,05	0,10	0,18	0,25	0,53	0,57	0,53	0,29
Moyenne des communes (hors Ville de Genève)	0,39	0,42	0,46	0,44	0,63	0,68	0,67	0,55
Médiane des communes (hors Ville de Genève)	0,32	0,37	0,49	0,46	0,60	0,65	0,62	0,49
Ville de Genève	NA	0,23	0,17	0,22	0,40	0,41	0,56	0,62
Canton de Genève	NA	NA	0,06	0,06	0,21	0,20	0,21	0,20

N/A : donnée manquante.

(a): la totalité du montant budgété a été attribuée à la Roumanie.

Montants par habitant alloués à la solidarité internationale (en CHF)

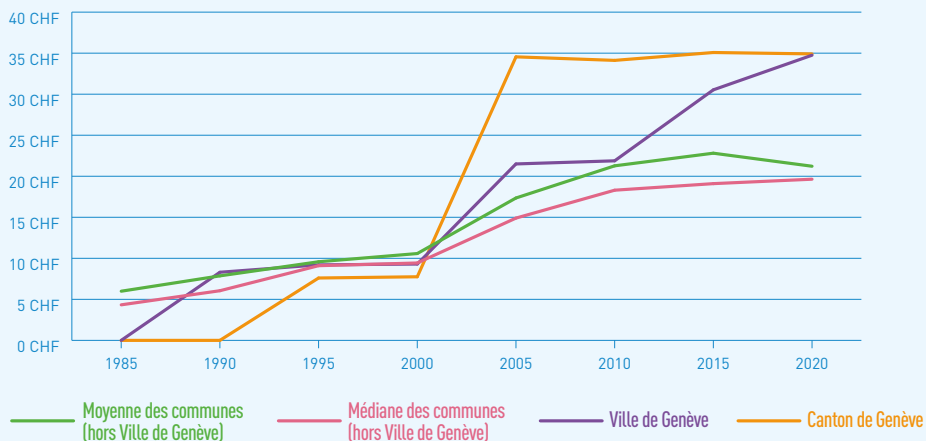
Collectivités publiques	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020
Aire-la-Ville	6,38	17,65	10,30	9,10	39,30	13,78	14,66	19,05
Anières	7,35	9,00	14,35	12,05	24,85	35,47	40,03	41,12
Avully	1,65	4,50	3,95	4,05	11,65	7,12	11,42	9,42
Avusy	5,77	7,50	6,20	6,00	16,55	1,08	13,82	14,02
Bardonnex	4,27	5,90	11,80	14,30	19,70	26,36	28,71	27,72
Bellevue	0,00	3,65	4,80	7,45	12,20	19,75	34,85	34,42
Bernex	9,30	12,50	15,35	13,85	15,05	18,31	20,30	24,00
Carouge	14,47	15,25	16,40	15,45	20,85	38,35	43,75	30,68
Cartigny	5,67	9,05	9,30	2,60	11,25	60,61	46,07	10,53
Céligny	0,00	(a)	13,60	9,60	22,00	19,64	28,26	31,37
Chancy	6,19	10,75	10,20	10,70	23,25	6,10	6,22	8,70
Chêne-Bougeries	2,44	5,35	10,30	11,10	11,35	18,70	22,71	14,98
Chêne-Bourg	2,07	4,55	4,80	7,90	12,05	11,42	19,39	9,07
Choulex	10,12	6,50	16,85	15,00	20,20	25,90	25,11	41,14
Collex-Bossy	3,44	6,05	8,25	11,75	15,25	14,32	15,00	11,93
Collonge-Bellerive	9,11	8,60	5,00	7,00	14,75	15,77	17,05	19,39
Cologny	18,57	28,65	18,30	37,10	52,90	74,73	34,96	37,41
Confignon	4,33	4,35	10,45	10,05	11,95	20,96	12,91	12,28
Corsier	4,73	4,45	7,10	8,20	9,00	2,77	NA	7,80
Dardagny	5,29	7,00	7,05	6,95	14,10	11,92	7,42	4,82
Genthod	20,89	NA	NA	14,95	17,10	32,44	28,27	19,06
Grand-Saconnex	4,23	5,40	15,20	0,60	19,75	21,55	23,58	23,74
Gy	0,00	(a)	4,80	5,70	14,00	11,69	13,70	17,78
Hermance	1,04	4,80	0,00	0,00	0,00	13,38	9,84	9,18
Jussy	NA	2,70	6,60	3,15	7,30	11,13	13,53	20,10
Laconnex	11,26	14,90	14,00	15,15	20,50	12,50	22,76	9,79
Lancy	9,92	14,75	16,20	15,25	19,30	20,51	24,08	24,19

Collectivités publiques	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020
Meinier	6,77	6,10	4,60	9,95	17,10	18,28	18,65	18,83
Meyrin	10,45	9,50	12,30	11,95	30,35	25,08	31,47	21,74
Onex	1,71	2,60	2,50	3,15	6,20	15,67	18,24	20,64
Perly-Certoux	1,02	1,15	0,90	2,35	3,90	8,28	6,89	N/A
Plan-les-Ouates	2,65	7,40	14,05	19,30	32,60	42,01	50,32	53,66
Pregny-Chambésy	7,60	NA	9,10	9,25	8,20	18,50	17,99	18,07
Presinge	3,53	(a)	6,70	17,25	64,05	40,91	42,13	44,49
Puplinge	2,70	4,65	10,00	12,90	20,50	22,17	25,86	32,15
Russin	0,00	NA	2,65	0,00	0,00	25,32	56,29	35,25
Satigny	0,00	0,00	3,20	1,15	6,30	12,40	18,94	20,25
Soral	6,45	13,85	12,40	15,90	14,25	16,69	10,41	8,61
Thônex	3,31	5,50	8,10	8,05	8,20	14,47	7,57	6,82
Troinex	24,80	(a)	31,40	31,35	17,90	25,46	19,10	22,33
Vandœuvres	11,45	15,65	18,55	29,50	28,45	48,88	39,34	35,80
Vernier	1,96	4,15	6,10	7,50	8,75	11,61	14,68	15,93
Versoix	3,80	4,70	5,20	6,15	10,05	10,61	11,99	13,31
Veyrier	0,77	1,80	3,10	4,70	10,45	13,22	12,57	8,04
Moyenne des communes (hors Ville de Genève)	5,99	7,86	9,58	10,58	17,35	21,27	22,81	21,15
Médiane des communes (hors Ville de Genève)	4,33	6,05	9,10	9,43	14,90	18,30	19,10	19,06
Ville de Genève	NA	8,30	9,20	9,30	21,50	21,88	30,53	34,75
Canton de Genève	NA	NA	7,60	7,75	34,55	34,12	35,08	34,91

N/A : donnée manquante.

(a) : la totalité du montant budgété a été attribuée à la Roumanie.

Évolution des montants par habitant alloués à la solidarité internationale



Le montant par habitant alloué pour la solidarité internationale a considérablement augmenté entre 2000 et 2005, encore plus pour le Canton de Genève que pour les autres collectivités publiques (voir les données détaillées en p. 44).

Depuis 2010, le montant médian s'est stabilisé autour de 19 francs, tout comme le montant moyen autour de 22 francs. Le montant par habitant de 18 communes a augmenté d'au minimum un franc, celui de 14 communes a baissé de plus d'un franc entre 2015 et 2020.

La tendance à la stabilisation est la même pour le Canton de Genève, dont le montant est toutefois largement plus élevé (autour de 35 francs entre 2005 et 2020).

La Ville de Genève, qui consacrait 22 francs par habitant à la solidarité internationale en 2010, a considérablement augmenté ce montant au cours de la dernière décennie (31 francs en 2015, 35 francs en 2020). Alors qu'elle se rapprochait du montant par habitant des communes en 2010, elle fait désormais jeu égal avec le Canton de Genève.

Note méthodologique

La statistique présentée dans cette brochure est consacrée aux dépenses des collectivités publiques genevoises en matière de solidarité internationale. Ces collectivités publiques comprennent les 45 communes du canton ainsi que la République et Canton de Genève (abrégée en Canton de Genève).

Entre mars et juillet 2021, 44 communes genevoises et le Canton de Genève ont rempli un questionnaire en ligne qui comprenait plusieurs parties, dont :

- des informations générales sur la commune ;
- des questions sur la politique de chaque collectivité et les procédures d'attribution des fonds en matière de financement de la solidarité internationale ;
- la liste de chacun des projets soutenus en 2020 ainsi que les montants consacrés par projet.

Les informations concernant les projets soutenus en 2020 ainsi que les montants qui leur sont alloués sont résumés dans cette brochure. Ils sont disponibles intégralement dans l'e-book interactif en ligne sur le site de la Fédération genevoise de coopération (FGC). L'analyse est d'abord consacrée aux données de l'année 2020. Elle est suivie d'une perspective historique qui met à jour les données récoltées par la FGC tous les cinq ans depuis 1985.

Les 44 communes répondantes, dont la Ville de Genève, ainsi que le Canton de Genève, n'ont parfois pas pu répondre à certaines questions lorsqu'elles ne disposaient pas des informations complètes sur un projet (titre ou ODD correspondant).

Pour ne pas comptabiliser à double les projets cofinancés mais décrits différemment par les collectivités concernées, la FGC a regroupé les projets a priori semblables. La même logique a été suivie pour les organisations.

Les montants attribués à la FGC par le Service de la solidarité internationale (SSI) du Canton de Genève et la Délégation Genève ville solidaire (DGVS) de la Ville de Genève, ainsi que par les 14 communes qui ont un contrat-cadre avec la FGC, en tant que subvention au fonctionnement, de même que les frais de fonctionnement du SSI et de la DGVS, ont été écartés pour la production des infographies concernant les catégories d'action, les organisations subventionnées, les continents et les pays destinataires des contributions.

La population résidente de l'année 2020 de chaque collectivité a été fournie par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) et les dépenses de fonctionnement de l'année 2020 par les collectivités concernées. ■



EN SAVOIR PLUS





SECTION 3

À propos
de la FGC



Projet de renforcement des capacités scolaires et sociales d'enfants vulnérables en Amazonie péruvienne (Mouvement pour la Coopération Internationale - MCI).

La FGC, plus de 60 ans d'expérience dans la coopération au développement

Avec ses 60 organisations membres, la FGC contribue à la réalisation de l'Agenda 2030 dans son domaine d'expertise : le financement de projets de développement, de partage des savoirs et d'information, ainsi que la sensibilisation du public aux enjeux globaux.



Projet de renforcement de la sécurité alimentaire au Togo à travers l'appui à des producteur-trice-s et des coopératives (Genève Tiers-Monde - GeTM).

Créée en 1966, la Fédération genevoise de coopération (FGC) regroupe une soixantaine d'organisations genevoises (des associations, des fondations et des coopératives) actives dans la coopération au développement et/ou la sensibilisation du public genevois à la solidarité internationale et aux enjeux Nord-Sud (voir la liste en p. 54).

La FGC joue un rôle d'interface entre ses membres et les collectivités publiques qui les financent en lui déléguant une partie de leur action de solidarité internationale.

La Fédération s'appuie sur des partenariats institutionnels avec la DDC (Direction du développement et de la coopération du Département fédéral des affaires étrangères), le Service de la solidarité internationale (SSI) du Canton de Genève, la Délégation Genève ville solidaire (DGVS) de la Ville de Genève et 17 communes genevoises partenaires (Bernex, Carouge, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Confignon, Grand-Saconnex, Lancy, Meyrin, Meinier, Onex, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Satigny, Vernier, Versoix, Veyrier).

Nos principales missions :

Grâce aux fonds publics, la FGC finance :

- les projets de coopération au développement de ses organisations membres, définis et menés avec leurs partenaires locaux en Afrique, en Amérique latine et en Asie. Les projets sont analysés, suivis et évalués à Genève. Ils s'inscrivent dans les 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et visent en particulier à lutter contre la pauvreté, les inégalités, l'insécurité alimentaire, à favoriser l'agroécologie, la santé, l'éducation, l'égalité des genres, le travail décent ;

> près de 120 projets par an financés dans plus de 40 pays ; plus de 325 000 bénéficiaires par an ;

- des activités de sensibilisation et d'information sur les enjeux globaux à Genève, à travers des émissions de télévision, des articles dans les médias, des publications, une installation de réalité virtuelle, des tables rondes, une présence dans les manifestations publiques, notamment celles destinées aux jeunes. Des projets d'information des organisations membres (tables rondes, expositions, festival de films, publications, etc.) sont également soutenus ;

> plus de 100 000 personnes sensibilisées par an ;

- des activités de partage des savoirs entre ses membres, de capitalisation des expériences et de formation, à travers des ateliers, des publications ou d'autres types de productions des organisations membres, des cafés-débats ;

> plus de 300 participant-e-s par an.

Pour financer ses missions, la FGC mobilise 12,8 millions de francs par an auprès des collectivités publiques.

Contribuer à réaliser l'Agenda 2030

L'action et les activités de la Fédération sont ancrées dans l'Agenda 2030 des Nations Unies. La FGC et ses organisations membres contribuent à sa réalisation dans le domaine de la coopération au développement.



EN SAVOIR PLUS



Notre vision :

- S'engager pour un monde plus solidaire dans lequel chacun et chacune puisse se développer dans des sociétés justes, équitables et bénéficier de conditions de vie dignes.
- Favoriser la justice sociale et l'égalité entre les genres en s'attaquant aux origines de la pauvreté et des inégalités, et en participant aux efforts pour remédier aux déséquilibres qui entravent le développement durable.
- Développer le bénévolat et l'engagement qui expriment les potentialités de la société civile.
- Promouvoir la solidarité internationale auprès de la population genevoise, des collectivités publiques, des acteurs et actrices politiques.
- Travailler en partenariat pour multiplier le potentiel d'action avec les organisations membres et leurs partenaires du Sud, les collectivités publiques genevoises, d'autres ONG et les fédérations latines de coopération au développement, des milieux académiques et éducatifs, des organisations internationales, le secteur privé, en particulier celui de l'économie sociale et solidaire.

Nos valeurs :

- Solidarité
- Humanisme
- Équité et égalité des genres
- Confiance, respect, participation, démocratie
- Responsabilité, compétence

Le label de qualité de la FGC



Le label de qualité de la FGC certifie les projets validés par les instances d'analyse et de suivi de la FGC, ainsi que par le Conseil.

Pour obtenir ce label et pouvoir être financés au moyen de fonds publics par l'intermédiaire de la FGC, les projets doivent répondre aux critères suivants :

SÉLECTION : une procédure exigeante garantit une sélection rigoureuse des projets.

PARTENARIATS : les partenaires sur le terrain doivent être solides, reconnus et ancrés dans le contexte local.

CONCERTATION : l'identification des projets doit garantir d'une part une approche concertée entre les OM, leurs partenaires et les bénéficiaires locaux et d'autre part une prise en compte du contexte et de la problématique locale.

FAISABILITÉ : les cadres opérationnel et financier doivent assurer l'efficacité du projet et la faisabilité de sa mise en œuvre.

EFFICACITÉ : le projet doit atteindre les objectifs fixés pour répondre à la problématique à résoudre.

VIABILITÉ : les actions prévues doivent s'inscrire dans la durée pour assurer la viabilité des projets.

AUTONOMISATION : l'autonomie des populations bénéficiaires doit être favorisée.

COHÉRENCE : les projets doivent être cohérents par rapport aux enjeux de développement durable définis par l'Agenda 2030 à travers les 17 ODD, ainsi que par rapport au cadre politique local, régional ou national des pays dans lesquels ils sont mis en œuvre afin de favoriser, à terme, leur autonomie.

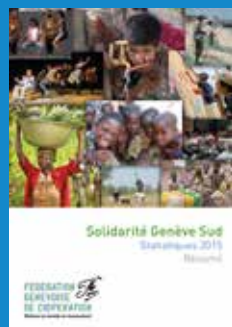
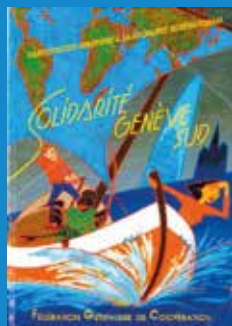
SUIVI : un suivi minutieux des résultats et des dépenses des projets est assuré ainsi qu'un contrôle financier à Genève et sur le terrain.

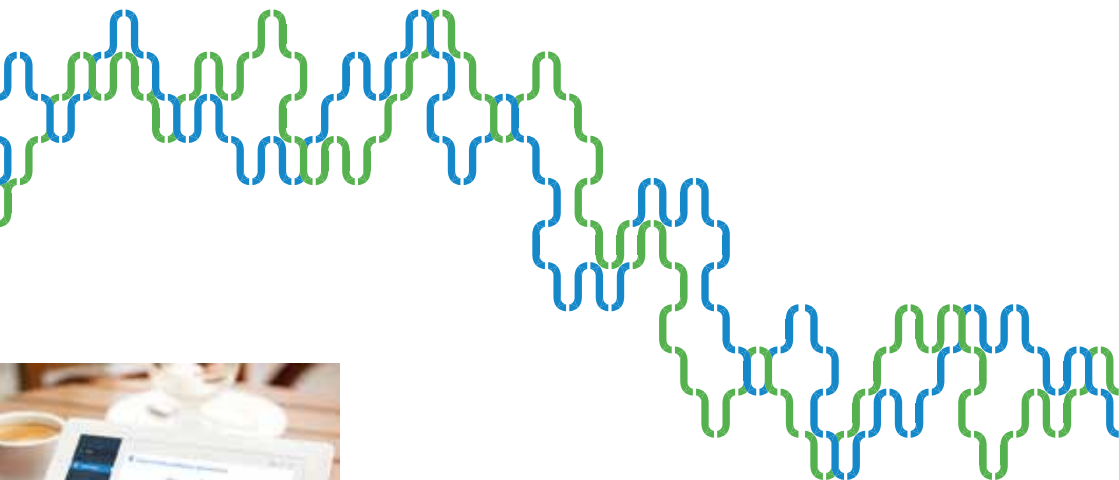
Les organisations membres de la FGC

En 2020, plus de 1500 contributions financières ont été versées par les collectivités publiques genevoises à 406 organisations basées à Genève, actives dans la coopération au développement, l'aide humanitaire, la protection des droits humains, la promotion de la paix et la résolution des conflits, ainsi que la sensibilisation de la population genevoise ; une soixantaine d'entre elles sont membres de la FGC :



Les éditions de la brochure « Solidarité Genève Sud » depuis 1985





© Gettyimages

Sous le titre «Solidarité Genève Sud», la 8^e édition des statistiques de l'engagement des collectivités publiques genevoises dans la solidarité internationale se décline sous deux formats différents. Une

publication en ligne interactive (e-book) accessible sur le site de la FGC via le code QR ci-contre accompagne la présente brochure. L'e-book offre un accès complet aux données permettant de faire des analyses croisées et des comparaisons, notamment entre les communes. Des informations supplémentaires présentent les bases réglementaires sur lesquelles reposent les politiques publiques en matière de solidarité internationale. ■

